



CERTIFICATION CAFS (CERTIFIED ANTI-FRAUD SPECIALIST - SPÉCIALISTE CERTIFIÉ LUTTE CONTRE LA FRAUDE)

La certification CAFS permet aux professionnels d'obtenir les compétences spécialisées nécessaires pour prévenir, détecter et réagir face à la fraude.



À propos de la certification CAFS

Face à un risque de fraude en augmentation, les professionnels et les entreprises doivent trouver des moyens pour stopper les fraudeurs. La certification CAFS (Certified Anti-Fraud Specialist) fournit un cadre d'apprentissage complet et solide aux professionnels exerçant des fonctions en lien avec la fraude.

La certification CAFS est un outil unique pour relever les défis auxquels les banques et autres établissements financiers doivent actuellement faire face. Des paiements push autorisés en passant par les prises de contrôle de comptes, notre programme examine les typologies de fraudes connues et celles en devenir.

L'obtention de cette certification de niveau spécialiste permettra aux professionnels d'acquérir les connaissances nécessaires pour détecter les fraudes, mener des investigations et mettre en place des contrôles efficaces pour réduire les pertes et assurer la protection des avoirs des clients.

Certification CAFS : programme des cours

Le programme CAFS couvre des sujets incontournables dans le domaine de la prévention, de la détection et de la réponse à apporter en matière de fraude, y compris l'analyse, les solutions technologiques ou la conduite d'investigations réussies. Le CAFS est structuré de façon modulaire et comprend cinq sections distinctes (chaque section pouvant faire office de certificat autonome) :

1. **Mettre en place un dispositif de gestion des risques de fraude**
2. **Détecter et analyser la fraude**
3. **Investiguer la fraude**
4. **Technologies de lutte contre la fraude**
5. **Études de cas de fraude**

Pour obtenir le CAFS, les candidats doivent terminer les cinq modules de leur programme d'apprentissage et réussir l'examen CAFS, effectué sous surveillance. Chaque certificat peut également faire l'objet d'un achat séparé.

Qui est concerné par la certification CAFS ?

La certification CAFS est conçue pour les professionnels des institutions financières et des institutions financières non bancaires (IFNB) qui occupent ou envisagent d'occuper des fonctions en lien avec la fraude. Elle convient également à ceux qui occupent des postes de lutte contre le crime financier et souhaitent améliorer leur expertise en la matière.

Cette certification concerne tout particulièrement les professionnels directement impliqués dans l'exécution ou la supervision de contrôles contre la fraude. Le CAFS peut cependant également s'avérer précieux pour le personnel travaillant dans des fonctions connexes, telles que la cybercriminalité, la sécurité de l'information ou la lutte contre le crime financier.

La certification CAFS s'adresse particulièrement aux :

- Professionnels de la lutte contre la fraude (allant de la prévention à la détection en passant par la réponse correcte à apporter) ;
- Responsables de la supervision des équipes chargées de la lutte contre la fraude ;
- Agents anti-fraude, enquêteurs et autres spécialistes responsables de la mise en place et de la gestion de dispositifs anti-fraude ;
- Professionnels auditant les dispositifs de contrôle anti-fraude ;
- Spécialistes des produits et technologies ayant un rôle de support dans les mesures anti-fraude.

Parmi les fonctions concernées :

- Agent anti-fraude ;
- Enquêteur de fraudes ;
- Responsable de la fraude ou d'équipe ;
- Analyste de fraudes ;
- Analyste reporting de fraudes ;
- Responsable de la technologie anti-fraude.

Quelles entreprises sont susceptibles de tirer profit de la certification CAFS ?

Les organisations de différents secteurs peuvent améliorer leurs mesures de protection contre les risques financiers, réglementaires et de réputation en permettant à leurs équipes d'obtenir le CAFS. Les secteurs d'activité concernés sont notamment :

- Les banques ;
- Les prestataires de cartes et de services de paiement ;
- Les entreprises de services monétaires ;
- Les courtiers en valeurs mobilières/ agents de change ;
- Les prestataires de services liés aux cryptomonnaies ;
- Toutes sociétés FinTech qui exécutent les opérations ou gèrent les actifs de leurs clients ;
- Les organismes de crédit.

Avantages de la certification CAFS

Pour les professionnels

Que vous occupiez actuellement un poste lié à la fraude ou que vous cherchiez à diversifier vos compétences, devenir Spécialiste certifié lutte contre la fraude ne pourra qu'élargir votre horizon. La certification CAFS vous permettra :

- d'apprendre à lutter contre la fraude et à protéger les avoirs de vos clients ;
- de prendre des mesures anti-fraude pour réduire les pertes ;
- de diversifier vos compétences et d'entrevoir de nouvelles perspectives de carrière.

L'obtention d'une certification ACAMS vous permet de vous démarquer et de démontrer que vous répondez aux critères de référence du secteur. Les employeurs actuels et futurs accordent et accorderont beaucoup d'importance aux compétences enseignées dans le cadre de la certification CAFS. Les professionnels formés aux mesures anti-fraude peuvent aider à réduire les pertes tout en faisant en sorte qu'expérience client et contrôles efficaces soient équilibrés.

En tant qu'adhérent ACAMS, vous aurez également accès à notre vaste gamme de ressources en matière de fraude – des webinaires aux publications, ainsi qu'à des contenus éditoriaux de qualité.

Pour les entreprises

La certification CAFS vous aide à protéger votre organisation et vos clients contre les risques de fraude. La formation et la certification CAFS de votre équipe de lutte contre la fraude renforcent les défenses de votre organisation par le biais de la prévention, la détection et l'intervention efficace, en utilisant la technologie et l'automatisation pour une mise en place de contrôles performants.

La constitution d'une équipe certifiée CAFS permettra à votre organisation de :

- démontrer son engagement à lutter contre la fraude et à protéger les avoirs des clients et des parties prenantes ;
- créer un solide programme de lutte contre la fraude pour favoriser la confiance sur le marché ;
- maximiser l'apport de l'analyse et prévenir la fraude, en minimisant les pertes qu'elle génère et l'atteinte à la réputation qu'elle produit ;
- permettre une résolution rapide en cas de soupçon de fraude, réduire les dysfonctionnements opérationnels et améliorer l'expérience client ;
- homogénéiser et améliorer les compétences et les connaissances de vos spécialistes de la lutte contre la fraude dans le monde entier.

L'examen CAFS

L'examen CAFS dure 175 minutes et comprend 100 questions au total. Il comprend aussi bien des questions à choix multiple (sélection d'une réponse) que des questions à sélection multiple (sélection de toutes les réponses qui conviennent).

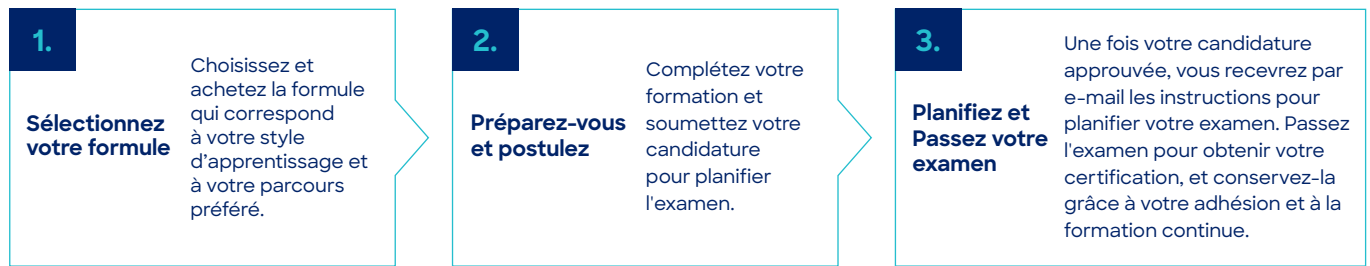
Les candidats reçoivent leurs résultats d'examen dès la fin du test (réussite ou échec).

Critères d'éligibilité

Les candidats doivent être des adhérents actifs de l'ACAMS et faire état de 40 crédits pour être admissibles à l'examen CAFS. Ces crédits d'éligibilité peuvent être obtenus par l'éducation, l'expérience professionnelle ou une formation adéquate.

La formation CAFS en elle-même permet d'obtenir 17 crédits ACAMS et la série de classes virtuelles 12 crédits ACAMS supplémentaires. Ces crédits peuvent être utilisés en vue de satisfaire aux critères d'admissibilité à l'examen CAFS. Pour une liste complète de ces critères, veuillez consulter le [guide du candidat CAFS](#).

Comment obtenir la certification ?



Formule de certification et tarifs

Pour les tarifs de groupe, [demandez une consultation.](#)

La formule standard inclut :

- Guide d'étude
- Flashcards
- Matériel d'étude en ligne (questions de révision, post-évaluation)
- Examen blanc
- L'examen

Secteur privé : US\$1,995

Secteur public : US\$1,495

Supplément

Série de classes virtuelles (En supplément)

- Économisez jusqu'à 195 \$ US en choisissant la formule avec classe virtuelle !

US\$595

L'examen CGSS est actuellement disponible dans ces langues :

- Anglais
- Arabe
- Chinois simplifié
- Coréen
- Français
- Japonais

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur :
acams.org/fr/cafs